

ARRÊTÉ N° 2022-2023-50
PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS
POUR LE RENOUELEMENT GÉNÉRAL
DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS
AU CONSEIL DE L'OBSERVATOIRE DES SCIENCES DE L'UNIVERS DE LA RÉUNION (OSUR)
DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

COLLÈGE B

SCRUTIN DU 29 SEPTEMBRE 2022

LE PRÉSIDENT

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 et D. 721-1 à D. 721-8 ;
- Vu l'arrêté rectoral n° 2020-07 instituant une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de l'Université de La Réunion ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
- Vu les Statuts de l'OSU-R ;
- Vu l'arrêté n°2022-2023-04 relatif à l'organisation de l'élection pour le renouvellement général des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'observatoire des sciences de l'univers de La Réunion (OSUR) de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 6 septembre 2022 ;
- Vu l'arrêté de n° 2022-2023-14 portant recevabilité des candidatures et composition des listes de candidats pour le renouvellement des représentants des personnels au Conseil de l'observatoire des sciences de l'univers de La Réunion (OSU-R) de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'arrêté n° 2022-2023-36 relatif à la composition des bureaux de vote pour l'élection au Conseil de l'OSU-R ;
- Vu l'ensemble des documents électoraux et pièces produites ;
- Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement des suffrages du 29 septembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Résultat Collège B au Conseil de l'OSU-R :

Recensement des suffrages obtenus et répartition des sièges entre les listes de candidats en présence :

Conseil OSU-R Collège B		OSUR-A
Bureau :	M	13
Nombre d'électeurs inscrits :	38	
Nombre de votants :	13	
<i>dont nombre de procurations :</i>	0	
Nombre d'enveloppes recensées :	14	
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1	
Nombre de suffrages valablement exprimés :	13	

Sont proclamés élus en qualité de représentants des personnels du Collège B au Conseil de l'OSU-R les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

		Diversité
Nombre total de sièges :	3	
Quotient :	4,33333333	
Attribution des sièges au quotient :		3,00
Reste :		0,00
Attribution des sièges au plus fort reste :		0
Sièges obtenus :		3
Élus		BRIOUDE Jérôme
		MOREL Béatrice
		<i>Non pourvu</i>

Article 2 – Durée et date d’effet du mandat des représentants du Collège B :

Les représentants du Collège B siégeant au Conseil de l'OSU-R sont élus pour la durée d'un mandat de quatre ans à compter de la proclamation des présents résultats.

Article 3 – Exécution et mesures de publicité :

La Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et sur les sites intranet et internet de l'Université.

Fait à Saint-Denis, le 30 septembre 2022

Le Président de l'Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE



Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le

30 SEP. 2022